



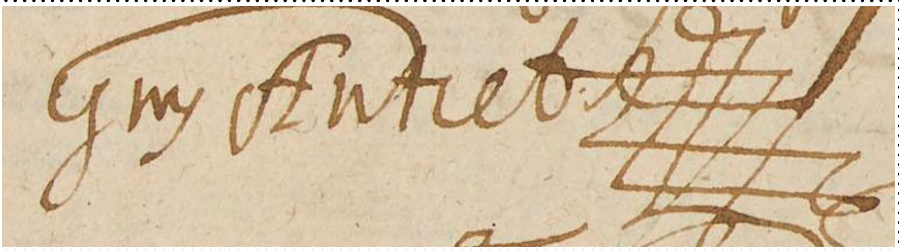
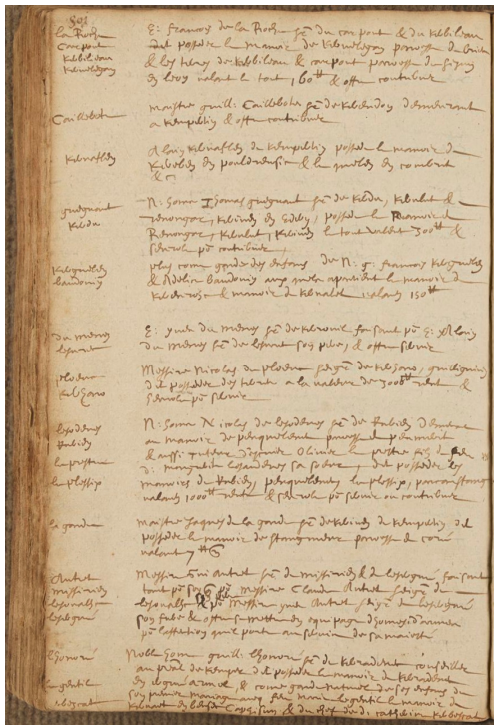
Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques de GrandTerrier.bzh]



Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~
Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-vras, e bro c'hlazik, e Breizh-Izel

Niver - Numéro 43 / A viz Here - Octobre 2018



1636, le manuscrit du sieur de Missirien et de Lezergué

Du manuscrit de Missirien au jubilé de Ker-Anna

Ce numéro démarre par deux études relatives à un manuscrit daté de 1638 écrit ou signé par Guy Autret, seigneur de Lezergué et de Missirien, et conservé à la bibliothèque Champs Libres de Rennes.

On reste ensuite dans les papiers d'archives avec la publication d'un rouleau de 1395 des Archives Départementales de Nantes portant sur la levée de l'impôt des fouages, et sur les conditions de rédaction des cahiers de doléances en 1789.

Puis on découvre un retable flamand du 15^e siècle en Bourgogne, presque identique à celui de Kerdévet, suivi des aventures humanitaire d'un missionnaire à Haïti.

Ensuite sont développés deux thèmes des mémoires de Jean-Marie Déguignet : la mendicité d'une part et la Commune de Paris d'autre part.

Les billets hebdomadaires du 4^e trimestre seront dans le prochain Kannadig de janvier 2019 !

Table des matières

Les attestations d'arrière-ban de la noblesse au présidial en 1636, « <i>Rolloù an Tudchentil</i> »	1
Les montres de l'Evêché de Quimper en 1554 et 1568 par Guy Autret, « <i>Diskouezioù kozh</i> »	4
Un rouleau inédit en 1395 pour l'impôt des fouages en terre rançonnée, « <i>Mogachoù e Breizh</i> »	6
Une paroisse abolitionniste pour les cahiers de doléances de 1789, « <i>Paperioù an Trede-Stad</i> »	9
Les deux retables jumeaux de Ternant et de Kerdévet au 15 ^e siècle, « <i>Daou stern-aoter kozh</i> »	12
Le missionnaire Laouig Poupon de Quillihuc au Petit-Goâve haïtien, « <i>Misioner pell ac'hane</i> »	16
La misère et la pauvreté au 19 ^e siècle selon Jean-Marie Déguignet, « <i>Klasker-boued yaouank</i> »	18
De l'utilité de la garde nationale à Quimper et de la Commune à Paris, « <i>Paotr ar Gomun Ruz</i> »	20
Mort pour la France lors de la dernière patrouille le 10 novembre 1918, « <i>Ar brezel 14-18</i> »	22
La fierté d'être gabérisien et de publier les Annales du GrandTerrier 2018, « <i>Lorc'h ennomp</i> »	25
Le circuit pédestre et pédagogique du canal de la papeterie d'Odet, « <i>Ar ganol gempennet</i> »	27
Lettres et chroniques « Pierres et paysages » du journaliste Keranforest, « <i>Gwarez ar Glad</i> »	29
Apurement de dette paroissiale et jubilé de la chapelle de Ker-Anna, « <i>50vet deiz-ha-bloaz</i> »	31

On apprend aussi que Jean-François Moulec de Menez-Groaz est tombé sous les tirs ennemis le 10 novembre 1918 lors d'une dernière patrouille dans les Ardennes.

Nous sommes bien sûr fiers d'être gabérisien dans le bulletin municipal Ergué.com de septembre-octobre et de publier enfin les annales GT 2018.

Le circuit pédagogique le long du canal d'Odet et les chroniques « Pierres et paysages » du journaliste Keranforest sont les belles découvertes de ce trimestre.

Et pour finir ce bulletin, l'histoire de la construction et du financement de cette chapelle de Ker-Anna qui a fêté ses 50 ans en 2018.

Ar henta gwell, Jean

C'est le nouvel évêque Francis Barbu qui conduit la procession autour de la chapelle « *aux lignes très pures* » et y célèbre la messe de dimanche 18 août 1968, « *en présence d'une assistance nombreuse et recueillie* ».

L'architecte Pierre Brunerie et l'entrepreneur Bellocq assistent à la cérémonie. Jean-Marie Breton, « *l'âme de cette construction* » qui a été vicaire d'Odet pendant 8 ans et nommé en 1968 comme recteur de l'Île-Tudy est aussi présent, ainsi que le recteur Pierre Pennarun qui quittera la paroisse quelques mois plus tard.

La chapelle de Ker-Anna est située entre le terrain de foot du patronage et la cité ouvrière de Ker-Anna, non loin de la papeterie Bolloré d'Odet. Le projet de construction en 1967 fut conduit par Jean-Marie Breton, qui trouvait qu'il fallait mettre un lieu de culte en remplacement de la chapelle de l'usine trop exiguë. « *Il faut séparer le goupillon du coffre-fort* », disait-il.

Les bénévoles du quartier d'Odet-Lestonan et de nombreux donateurs ont été associés au projet : bancs, tabernacle, statues ...

Le style architectural, avec son faitage incliné d'ardoises et ses murs pignons triangulaires est un ouvrage type de la deuxième moitié du 20^e siècle. Son orientation n'est pas sur un axe ouest-est comme de coutume, car l'entrée dans la nef se fait côté nord, et le mur pignon du chœur est au sud. Son architecte quimperlois, Pierre Brunerie, surnommé le « *reconstructeur de Lorient* » pour avoir activement rebâti la ville après les bombardements de la guerre 1939-45, a réalisé d'autres édifices religieux

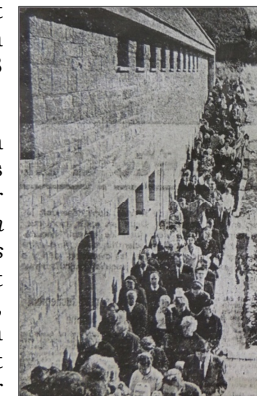
similaires, notamment Notre-Dame de la mer à Bénodet construite en 1968 juste après Ker-Anna.

Le gros œuvre a été confié à l'entreprise Le Bris du pays fousnantais et le chantier dirigé par M. Bellocq, « *un conducteur de travaux très apprécié* ». La structure est un mélange de béton, utilisé pour le soutien de la toiture et le fronton nord, et de pierres de granit pour les fondations de la crypte inférieure et les murs latéraux et du chœur.

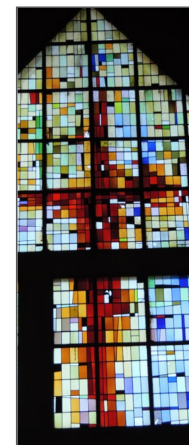
À l'initiative de l'abbé Breton, les pierres de soubassement de la chapelle ont été récupérées sur les ruines d'une longère de Penfoënnec en Elliant. Par contre les pierres aux tons multiples formant le mur du chœur proviendraient des carrières de granit d'Edern.

Les vitraux « *offerts par les anciens élèves de M. l'abbé Breton* », se répartissent en petites ouvertures non figuratives dans les murs latéraux est-ouest, et sur le pignon nord en une très grande verrière incluant les motifs colorés d'un crucifix rouge flamboyant. Faute d'information attestée, on peut supposer qu'ils ont été réalisés par le talentueux maître verrier André Boulter.

Le Christ du mur nord, placé en hauteur sur une longue croix de bois réalisée par le menuisier local Nicot, provient de la réserve paroissiale. Il est daté du 16^e siècle et a été restauré en 1971 par le sculpteur Jean Coroller de Quimper.



Procession autour de la nouvelle chapelle le 18.08.1968





Saintes Anne et Marie, Ker-Anna.

entrer dans l'usine. Il aurait fait doubler son volume à ses frais ».

✚ Le recteur précédent avait été muté en lien avec le projet de Ker-Anna : « Mr l'abbé Pennarun, qui a fait tant de travaux sur la Paroisse, et les a tous payés, mais n'a jamais été d'accord pour cette construction. C'est pour cela qu'il a demandé son départ »

✚ La situation financière après la construction en 1967 et la bénédiction en 1968 n'est pas bonne car les coûts estimés à 300.000 F en 1965 ont explosé : « D'après M. Breton le gros oeuvre a atteint 51 millions d'anciens francs. D'après M. Pennarun, 53, 54, 58 ou plus. » (le nouveau franc émis en 1960 vaut 100 anciens francs).

✚ L'Évêché a payé d'emblée les 2/3 du coût initial, et la dette paroissiale de 240.000 F est la situation financière auquel le nouveau recteur doit faire face. D'où sa réaction : « Je n'ai rien d'un financier. Et puis, j'estime que si je me suis fait prêtre, ce n'est pas pour brasser des millions. Or je suis sûr que mon apostolat sera empoisonné par cette dette. ».

✚ Début 1970 il envisage même de se retirer : « il ne me reste plus qu'une solution : proposer ma démission à Monseigneur. J'ai demandé conseil : certains m'en dissuadent, d'autres m'y poussent. Pour ma part, sans aucune acrimonie, je crois que c'est la meilleure solution. »

✚ Il va quand même mener une bataille épistolaire et harceler son évêque Francis Barbu, le chanoine Hérou et l'économiste diocésain Yves Marzin pour qu'ils endossent une partie de la dette.

L'évêque n'est ni conciliant ni disponible : « Ces jours-ci je suis presque constamment en dehors de l'Évêché, et cela va durer encore jusqu'au retour de Lourdes au moins ».

✚ Il lance des souscriptions et organise des kermesses. Il obtient du diocèse une participation financière complémentaire, d'abord 50.000 F, et la dispense pendant 10 ans du reversement du casuel et de la quête des chaises.

✚ Cette même année, le parking de la chapelle est réalisé par les services municipaux, et le recteur demande son accord à Gwennaél Bolloré qui fait répondre par le directeur de l'usine : « Monsieur Bolloré est bien d'accord pour aménager le parking sur l'emplacement prévu initialement pour le presbytère ». Ce terrain avait été cédé gracieusement en même temps que celui de la chapelle.

Six ans après l'arrivée du recteur, en 1975 la dette paroissiale imputable à la chapelle de Ker-Anna est presque épurée : « En 1969 il y avait 246.000 F. L'Évêché nous a donné 80.000 F ; il ne reste plus que 40.000. »

La chapelle de l'abbé Breton

Les articles du 20.08.1968 dans les journaux Le Télégramme et Ouest-France nous rappellent que la chapelle Sainte-Anne de Ker-Anna était bâtie il y a 50 ans en plein mois d'août.



Les attestations d'arrière-ban de la noblesse en 1636

Rolloù an Tudchentil

Ces déclarations sont connues grâce à un manuscrit écrit de la main de Guy Autret, sieur de Lezergué, et couvrent la sénéchaussée de Quimper, Léon et une partie du Trégor.

Ce document est conservé au Centre de Documentation du Musée des Champs Libres de Rennes dans un recueil relié contenant des « monstres et arrières bans » de la noblesse de Bretagne, et connu sous le nom de « Manuscrit de Missirien ».

Son texte a fait l'objet d'une étude et transcription par Hervé Torché, publication publiée en 2018 sous le titre « 1636, l'Arrière-Ban : Sénéchaussée de Quimper ».



Un livre historique savant

Le terme d'arrière-ban¹ est très bien défini par Hervé Torché : « C'est une infraction au principe féodal, qui repose sur ce que l'on nomme l'écran féodal. De quoi s'agit-il ? tout simplement du fait que le petit noble n'a pas de lien direct avec le duc de Bretagne ou le roi de France. Il relève d'un grand seigneur local qui, lui relève du duc ou du roi. Selon ce principe, ce dernier ne dispose d'aucune prérogative directe sur le petit noble ».

Si ce n'est qu'en certaines circonstances, comme la guerre de trente ans (1618-1648) de Louis XIII et Richelieu contre l'Espagne, il est nécessaire de convoquer l'arrière-ban pour renforcer l'armée royale. La convocation de l'arrière-ban est en quelque sorte une réplique des montres² militaires médiévales.

En se déclarant dans l'arrière-ban, chaque noble doit choisir entre deux propositions : « servir » ou « contribuer ». Servir, cela signifie s'enrôler dans l'armée. Contribuer, cela veut dire verser une compensation au trésor royal. Guy Autret préfère une formule grandiloquente pour son engagement à servir : « offre se mettre en équipage d'hommes »

¹ Arrière-ban, s.m. : Levée en masse des arrière-vassaux par le souverain, ensemble des combattants ainsi levés (Larousse).

² Montre, s.f. : revue militaire de la noblesse. Tous les nobles doivent y participer, munis de l'équipement en rapport avec leur fortune. Les ordonnances du duché de Bretagne spécifient minutieusement l'armement de chaque noble en fonction du revenu déclaré.



Louis XIII vers 1620, Chambéry

AOÛT 2018

Articles :

« TORCHÉ Hervé - 1636, l'Arrière-Ban : Sénéchaussée de Quimper »

« 1636 - Déclaration d'arrière-ban de la noblesse au présidial de Kemper »

Espaces Biblio & Archives

Billet du 18.08.2018

« Sur ces mots, ils puissent mériter en notre présence l'honneur & la gloire d'estre vrayes imitateurs de ces Gentils-hommes Bretons leurs Ancestres, avec lesquels nos Prédécesseurs ont si souvent triomphé de ceux qui les ont attaqués », Guy Autret, "Annotations sur les lettres patentes du Roy portant commission de convoquant le ban et arrière-ban de Bretagne."



d'armes pour l'attention qu'il porte au service de Sa Majesté ».

Outre les transcriptions, Hervé Torchet a inclus en préambule la réédition de ses « Annotations sur les lettres patentes du Roy portant commission de convoquant le ban et arrière-ban de Bretagne », ce qui permet de comprendre le contexte et pourquoi Guy Autret approuvait la politique du souverain français.

Et en fin de volume, il est proposé une collection de notices pour chaque famille noble, en reprenant les déclarations d'arrière-ban et en y ajoutant des informations biographiques complémentaires.

Début du document déclaratif d'arrière-ban :

Extrait de la déclaration faite par la noblesse des évêchés de Cornouaille & Léon & une partie de Tréguier par devant Messire Jan de Kerouartz seneschal au siège présidial de Kemper des biens qu'ils possèdent sujet au ban & arrière-ban & ce suivant l'esdit du roy & commission attribuée aux sénéchaux présidiaux de Bretagne l'an 1636.

Jurisdiction de Kempercorentin du 6 octobre 1636 ...

Un gros registre à Rennes

Le recueil incluant les déclarations nobles d'arrière-ban de 1636 est un gros registre à la reliure éculée contient également des extraits de titres, les rôles de l'arrière-ban des années 1467 à 1568 pour le Léon, la Cor-

nouaille, Rennes, Tréguier et Vannes.

L'ensemble des reproductions numériques du registre est disponible sur le site Internet <http://opac.si.leschampslibres.fr> et notamment les folios 498 à 541 du recueil qui constituent la déclaration de la sénéchaussée de Quimper, Léon et Morlaix en 1636.

Huit représentants nobles possédant des terres à Ergué-Gabéric sont déclarés soit pour « servir » (enrolement), soit pour « contribuer » (apport d'argent) :

✚ Pierre de Kermorial, domicilié à Kermorvan en Kerfeunteun, possède le manoir du Cleuziou, rattaché à cette époque à la paroisse de Lanniron³, et la Salle-Verte, consent à « servir aux termes de l'esdit ».

✚ Guy Autret, seigneur de Lezergué, fait la déclaration pour lui-même, son père et son frère et formule un engagement collectif à servir : « offre se mettre en équipage d'hommes d'armes pour l'attention qu'il porte au service de Sa Majesté ».

✚ René de Kersulgar de Kernaou, « âgé de 60 ans », offre de contribuer, et non de servir, du fait de son âge.

✚ Yves de La Marche de Kerfors qui est célibataire en 1636 « s'enrole pour servir ».

✚ Alain de Kersulgar, d'une famille noble présente à Mezanleze

³ Le 20 juillet 1791 les villages et domaines de Kerampensal, Cleuyou et Kerelan sont rattachés à la commune d'Ergué-Gabéric par décision du Directoire du District de Quimper.

Apurement de dette et jubile de la chapelle de Ker-Anna

50vet deiz-ha-bloaz

La construction de la chapelle par l'abbé Jean-Marie Breton et l'action ultérieure menée par le recteur Jean-Louis Morvan pour apurer la dette paroissiale suite à la construction de la chapelle de Ker-Anna.

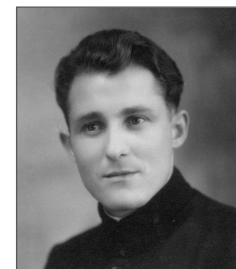
Dossier constitué par le recteur lui-même pour être versé aux Archives municipales en 1980. Et coupures de presses du 20.08.1968.

Dette de 25 millions d'A.F.

Le dossier comprend 28 documents, essentiellement des lettres que Jean-Louis Morvan²⁷ adresse aux autorités diocésaines, leurs réponses et les comptes-rendus de conseils paroissiaux, ce depuis sa nomination comme recteur d'Ergué-Gabéric en octobre 1969, et également deux pièces datées de 1965 et de 1966.

²⁷ Jean-Louis Morvan (1920-2006), né à Trégarantec, a été ordonné prêtre en 1947. Il a été vicaire à Landudec, Névez et au Pilier-Rouge à Brest, puis recteur à Melgven, Ergué-Gabéric, la Foret-Fouesnant et Pouldreuzic. A Ergué-Gabéric, de 1969 à 1981, il trouve un financement pour la chapelle de Keranna et oeuvre activement pour la préservation du patrimoine : chapelle St-Guénolé, retable de Kerdévet, orgue de St-Guinal ...

Le document du 8 juin 1965 est le rapport de la validation officielle par le conseil paroissial du projet de construction d'une nouvelle chapelle à Ker-Anna par l'aumônier d'Odet Jean-Marie Breton et le Vicaire Général Jean Abiven :



« Il faut sortir le lieu de culte de l'usine. La liaison actuelle de l'église à l'usine constitue une situation fautive. Elle peut avoir des inconvénients matériels pour l'avenir. Elle est une gêne pour le clergé dans l'exercice du ministère et, pour les fidèles ... »

L'accord est conditionné par le coût de l'opération et son financement : « une trentaine de millions d'anciens francs, les 2/3 environ seront couverts par la caisse centrale, par versements échelonnés ; le dernier 1/3 et les intérêts restent à la charge de la paroisse ».

Le deuxième document référence l'acte de cession du terrain qui « appartient à l'Association Diocésaine de Quimper par suite de l'acquisition qu'elle en a faite de la Société "Papeterie Bolloré" aux termes d'un acte reçu par Maître Trochu, notaire soussigné le vingt deux octobre mil neuf cent soixante six ».

Les autres documents nous apportent les informations suivantes :

✚ Un projet alternatif avait été suggéré par la famille Bolloré : « Mr Bolloré avait proposé un projet qui aurait pu "retirer" l'ancienne chapelle de l'usine elle-même. Il offrait d'abattre le mur d'enceinte, ce qui aurait permis d'accéder à la chapelle sans



AOUT 2018

Articles :

« 1965-1975 - Apurement de dette paroissiale après la construction de la chapelle de Ker-Anna »

« La bénédiction de la chapelle de Ker-Anna, Ouest-France Télégramme 1968 »

Espaces Archives et Gazettes

Billets du 04.08.2018 & 11.08.2018



part des résultats de la rénovation entreprise.

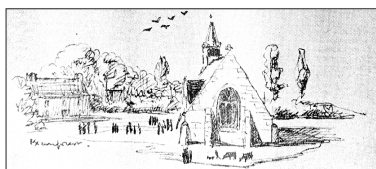
Le prêtre journaliste lui répond « Votre lettre du 13 juin m'a fait le plus grand plaisir » et l'année suivante il lui confirme sa proposition : « Ma promesse d'un article tient toujours. Je le ferai passer le jeudi précédent le pardon, avec photo-couleur en 1ère page. »

Cette lettre à l'écriture presque calligraphiée, et celle écrite l'été suivant en 1975, s'achèvent par les belles signatures de « Keranforest » :

Keranforest *Keranforest*



Il tient sa promesse en publiant le 3 juillet 1975 cette une du Télégramme avec photo-couleur et en page 2 un billet « Pierres et paysages » agrémenté d'un nouveau croquis.



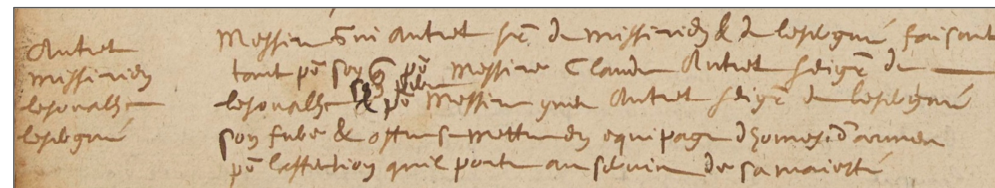
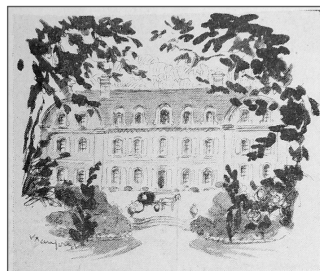
Keranforest introduit son article par un tonitruant : « Au nord de Quimper, près du Stangala, une grande chapelle vient de ressusciter. C'est Saint-Guérolé, située au

village du Quélennec, en Ergué-Gabéric. »

Il décrit son époque, pas très éloignée de celle d'aujourd'hui : « Alors que beaucoup de gens, malmenés ou asservis par les forces de la société gaveuse, errent, déracinés dans leur propre pays », pour se réjouir du sur-saut gabéris : « cela fait plaisir de voir tout un quartier s'interroger, puis s'intéresser à son héritage commun. »

Et les noms de tous les artisans ayant donné leur temps et leur talent sont énumérés : « celui de Stervinou pour la charpente, la toiture et le lambris, de M. Quéau ..., celui de Le Berre, de Lenhesq ..., ou de M. Thomas, menuisier à St-André ..., de Daniel, forgeron à Kerdévot ..., du maçon Thépault ..., Pierre Le Bihan ..., de Guillaume Saliou ... et de l'abbé Dilasser qui a repeint les sablières ».

Le 6 octobre 1976, Keranforest publie un nouveau billet et un croquis sur une autre ruine gabérisoise, celle du château de Lezergué : « Une façade aux dimensions inhabituelles, à demi voilée par des pans de lierre, allonge des rangées de fenêtres béantes où, tout à l'heure pourraient apparaître des personnages en robes de satin rose, en habits de velours bleu. »



pendant 7 générations et d'une branche bien distincte de celle de Kernaou, opte pour servir également.

Jan de La Lande demeure à Kerautret en Langolen, mais possède aussi le manoir gabérisois de Kergonan-Liziart⁴ s'enrôle.

Transcriptions des déclarations des nobles gabérisois :

du 6 octobre 1636

Kermoriel Cleuziou - Escuyer Pierre de Kermoriel sieur de Kermorvan possède comme garde de ses enfans le manoir du Cleuziou & la Sale Verte valantz 300 # & offre servir aux termes de l'esdit.

du 5e octobre 1636

Autret Missirien Lesoualhc Lesergué - Gui Autret sieur de Missirien & de Lesergué faisant tant pour soy que pour Messire Claude Autret seigneur de Lesoualhc son père & pour Messire Yves Autret seigneur de Lesergué son frère & offre se mettre en équipage d'hommes d'armes pour l'attention qu'il porte au service de Sa Majesté.

⁴ La précision de Liziart pour le domaine noble de Kergonan en Ergué-Gabéric permet de le distinguer de Kergonan en Ergué-Armel car, aux deux siècles précédents, la famille Liziart était détentrice de ce Kergonan.

Kersulgar Kernaou - Escuyer René de Kersulgar sieur de Kernaou âgé de 60 ans en la paroisse d'Ergué-Gabellie, possède Kernaou, Creahdu, Kerenpeuch & Kersaudi valantz 250 # & s'enrole pour contribuer.

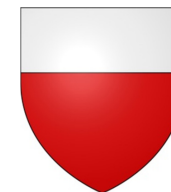
La Marche Kerfors - Escuyer Yves de la Marche sieur de Kerfors en Ergué-Gabellie, dit posséder Kerfors, Parcanlan, Kernousoul, Kerdalahaes, valantz 300 # & s'enrole pour servir.

Kersulgar - Alain de Kersulgar escuyer sieur de Mesanles & de Kerveant dit posséder 80 # rente & s'enrole pour servir.

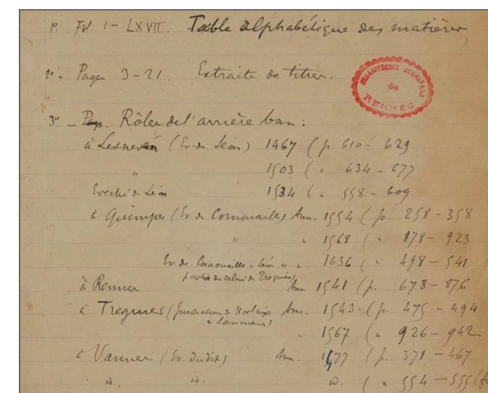
du 8e novembre 1636

La Lande - Escuyer Jan de la Lande sieur de Kerautret & de Kergonan Liziart lieutenant des regueres de Cornouaille, dit posséder en terres nobles 140 # rente & s'enrole pour servir.

Folio 501 -
Déclaration
familiale de
Guy Autret.



Blason des La
Marche de
Kerfors, « de
gueules au
chef d'argent »,



Liste des
montres
bretonnes
du manus-
crit de
Missirien

Montres de l'évêché de Quimper en 1554 et 1568

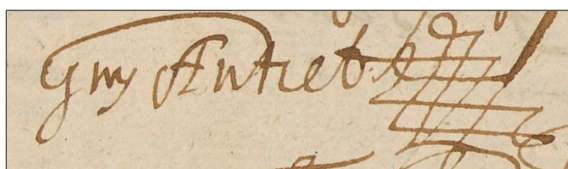
Diskouezioù kozh

Dans le registre « Manuscrit de Missirien », hormis l'arrière-ban de 1636, on trouve deux autres documents recopiés par Guy Autret, sieur de Lezergué : les procès-verbaux des "montres militaires" des nobles de l'évêché de Cornouaille de 1554 et 1568 en support des armées respectives des rois de France Henri II et Charles IX.

Ces copies ont été réalisées 80 ans après leurs originaux, alors que les facsimile que nous connaissions jusqu'à présent pour ces montres ou réformations, 1536 ou 1562 par exemple, ont été produits au 18e ou 19e siècle.

Montres complémentaires

Contrairement à l'arrière-ban de 1636 (également dans le registre et objet de l'article précédent), les deux rôles de 1554 et de 1568 ne sont pas des copies de la main même de Guy Autret. Les « copies collationnées de l'original » en 1638 sont par contre contresignées par l'historien.



Il s'agit précisément des folios 258 à 358 et 878 à 923 pour les rôles respectifs de 1554 et de 1568 concernant l'évêché de Cornouaille.

Pour la montre de 1554 la transcription des déclarations gabériciennes, regroupées en folio 354, donne pour les lieux-dits et manoirs nobles :

✚ Kergonan : Alain de Liziart, fils de François⁵, est déclaré « défaut », c'est-à-dire absent.

✚ Kerfors : Jan Kerfors, « en rachapt »⁶ vraisemblablement parce qu'il vient d'hériter de son père Pierre.

✚ Pennarun : Christophe Provost, déjà déclaré en 1536 lors de la réformation de la noblesse.

✚ Lezergué : Charles de Coatanezre, fils de Jan (décédé en 1537), seigneur des Salles, « *présent en armure* », le manoir de Lezergué n'est pas cité, mais a priori c'est le point d'ancrage gabéricien dont hériteront les Autret de Lezoualc'h.

✚ Mezanlez : Alain Kersulgar orthographié Lesongar dans le document.

✚ Kernaou : Charles Kersulgar (orthographié Lesongar), père de Louis présent en 1562.

⁵ François de Liziart fit don des vitraux latéraux sud de l'église paroissiale.

⁶ Rachapt, rachètement, s.m. : en terme de coutume droit du au seigneur à chaque mutation du fief (dictionnaire Godefroy 1880). Droit du au seigneur par un nouveau tenancier après une succession qui est appelé également relief ou rachat des rentes. La somme à laquelle est estimé le revenu d'une année du fief qui doit le droit de relief (Dict. de l'Académie).

Chroniques " Pierres et paysages" de Keranforest

Gwarez ar Glad

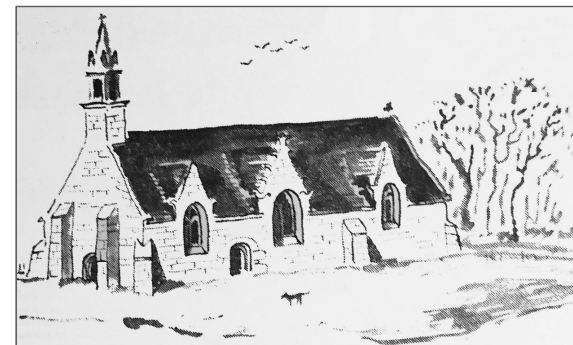
Trois billets signés Keranforest, alias Dominique de Lafforest, évoquant des "pierres et paysages" d'Ergué-Gabéric, les deux premiers sur la chapelle de St-Guérolé, le troisième sur l'ambiance ancien-régime du château de Lezergué.

On trouvera ici également les lettres du journaliste au recteur d'Ergué-Gabéric pour le féliciter de la restauration de la chapelle de St-Guérolé en 1974.

Appel contre l'indifférence

Entre 1969 et 1980 Keranforest²⁶ a tenu dans le journal du Télégramme une chronique « *Pierres et paysages* », avec des croquis de sa main, pour mettre en exergue le patrimoine en péril des monuments historiques de basse-Bretagne.

²⁶ Dominique de Lafforest, est né en 1939 à Carantec. Agrégé d'anglais, enseignant, essayiste, poète, romancier. Devenu prêtre à 45 ans, animateur du Tro Breizh, il a été chroniqueur au Télégramme de Brest de 1969 à 1985 en signant ses chroniques "Pierres et paysages" du pseudonyme de Keranforest. Curé à Bruxelles pendant neuf ans, il revient ensuite en Bretagne en 2004 à Vannes, part en Suisse, puis à Lourdes, et en 2014 il rejoint la communauté de l'Emmanuel de New-York.



Le 17 janvier 1972, il lance un appel désespéré face aux ruines de la chapelle de St-Guérolé en Ergué-Gabéric : « *Entourée de gazon, la chapelle se tient au milieu d'un hameau tranquille qui enregistrerait sa lente agonie ... Par quels moyens réussira-t-on à sortir le public de son indifférence en ce qui concerne son cadre de vie pour l'intéresser à ses paysages et à son habitat ?* ». Cet appel au sursaut des gabériciens aura un effet positif, car ils vont se mobiliser pour rénover la chapelle historique.

L'effort pour construire en 1967 une nouvelle chapelle à Keranna, très proche de St-Guérolé, semble une aberration pour Keranforest : « *Une église a été construite en tout cas, tandis que Saint-Guérolé, vaste chapelle restaurée au siècle dernier, se voyait complètement délabrée* ».

L'article précise aussi « *malgré les efforts d'un prêtre pour la sauver* ». Il s'agit du recteur Jean-Louis Morvan, nommé en 1969 sur la paroisse, qui se bat auprès de la municipalité pour qu'une restauration soit engagée. En 1974 le recteur enverra un courrier à Keranforest pour l'inviter au pardon et lui faire





lusigoù e sell ar sorserezed hag ar gorriganed ouzhimp

7. Stang-Luzigou, une richesse naturelle à préserver, Stank-lusigoù, ur binvidigezh naturel da wareziñ.

8. Le chêne de la baignade, un lieu riche en souvenirs heureux, Dervenn ar c'houronk, ul lec'h leun a evorennoù eürus.

9. Fontaines et lavoirs, indispensables pour la vie quotidienne, Feunteunioù ha poullou-kannañ, traoù ret evit ar vuhez pemdeziek.

En guise de compléments sur les textes et photos du circuit pédagogique on notera les points suivants :

✓ Etape n° 4, le moulin de Coat-Piriou :

Il est écrit « La configuration des lieux ne permettent pas de créer une chute d'eau suffisante, la roue du moulin était à l'horizontale. »

En fait l'absence de chute n'indique pas un défaut de tirant d'eau et le moulin de Coat-Piriou disposait de deux roues, l'une horizontale et l'autre verticale.

✓ Etape n° 8 bis, un calvaire :

Il manque une étape explicative au niveau du très beau calvaire de 1815 à 5 mètres du chemin, dans les bois.

Ce 10e panneau aurait pu reprendre le thème de l'ancrage populaire de la religion au niveau local.

✓ Etape n° 9, les lavoirs :

Il est écrit « Pour laver le linge, elles se rendaient au lavoir ou descendaient au canal. »

Mais la photo des lavandières en coiffe n'est pas prise au canal, mais au bord de la rivière où elles rincent leurs draps.



✚ Creac'hongar : Jan Benner-ven, seigneur de Creac'hongar, « présant en armure » dont hériteront les Tréanna.

Pour la montre de 1568 le document dresse la liste des nobles par type d'équipements militaires, sans indiquer leur domaine exact de rattachement et rendant leur identification plus ardue.

Pour ce qui concerne les nobles gabéricois, ils ne sont pas inscrits dans la catégorie supérieure des « hommes d'armes » (les plus riches, accompagnés d'un cheval et d'hommes de troupe), mais sont répartis comme suit :

✚ Un archer (distinct des arquebusiers qui n'incluent aucun gabéricois) : le fils aîné du sieur de Lezoualc'h, les ancêtres de Guy Autret.

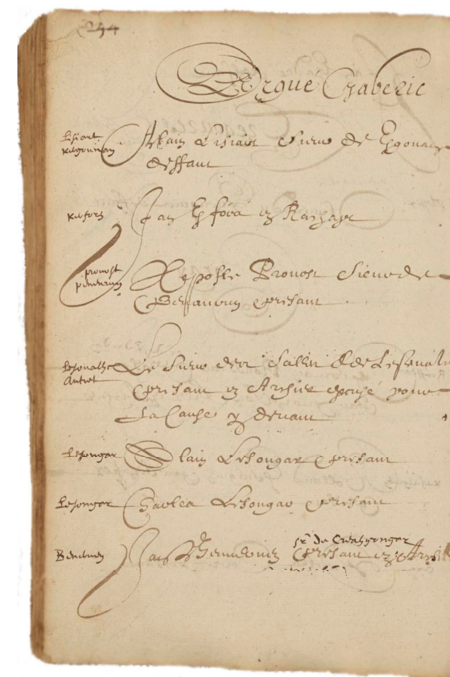
✚ Trois corselets⁷, à savoir des piquiers dotés d'une cuirasse légère : les seigneurs de Creac'h-Congar, Kernaou et Mezanlez.

✚ Un pique-sèche⁸ sans aucune cuirasse, homme de pied : le sieur Coatanezre des Salles.

✚ Deux « contribuables », non présents à la montre, mais apportant leur aide financière : le sieur de Cleuziou et le sieur de Kerfors.

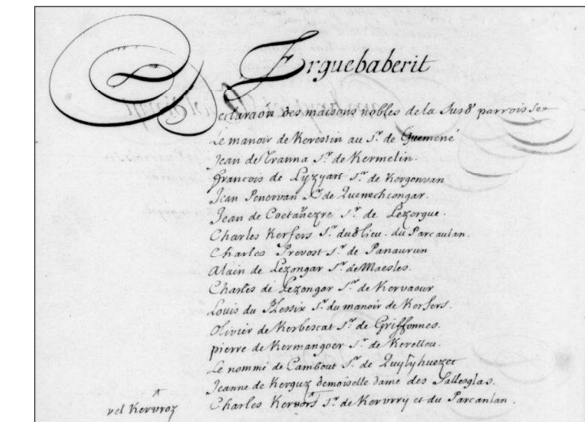
⁷ Corselet, s.m. : cuirasse légère couvrant la poitrine et le ventre, que portaient autrefois certaines troupes. Le corselet des piquiers. . Source : Littre.

⁸ Pique Sèche, s.m. : soldat armé d'une pique. Source : Littre. Parmi les piquiers on distingue les piquiers vétérans ou soldés des piquiers à pique sèche sans corselet, sans deniers de poche.



Facsimile de 1536

Le fait que les copies de Guy Autret soient du 17^e siècle leur donne une valeur supérieure, car les autres montres ou réformations du 16^e siècle ne sont connues que via des copies des 18^e ou 19^e siècles, comme la réformation de 1536 dont on vient de publier le facsimilé MS Français 22321 de la BnF :



Folio 354 - Les nobles gabéricois en 1554:



L'impôt des fouages en terre rançonnée de 1395

Mogachoù e Breizh

Un document inédit daté du 25 août 1395, conservé aux Archives Départementales de Nantes, pour l'établissement du nombre de feux pour chaque paroisse de Cornouaille relevant de l'impôt roturier du fouage⁹, payable au duc de Bretagne Jean IV de Montfort.

Les premières transcriptions ont été effectuées par Hervé Torché et publiées sur son site <http://www.laperenne-zine.com>,

⁹ Fouages, s.m.pl. : impôt direct perçu sur les roturiers possesseurs de biens roturiers. Parfois appelé « tailles et fouages ». À cet impôt, perçu par une administration royale, les États ont ajouté au 17^e siècle des fouages extraordinaires qui servent à financer leur fonctionnement, qui sont devenus plus lourds que les premiers et que le Tiers État considère comme une avance faite par lui seul (« Glossaire des cahiers de doléances », AD29). L'imposition se base sur le feu, c'est-à-dire l'âtre autour duquel sont rassemblés le chef de famille et ses enfants. Seul le nom du chef de famille est indiqué dans les registres. En Bretagne sous l'Ancien Régime, le fouage est un impôt provincial, une taille réelle levée sur les feux roturiers par le duc à partir de l'an 1365. (Wikipedia). En Bretagne en 1426 une enquête, appelée Réformation des fouages, est diligentée par les autorités pour déterminer le nombre des imposables dans chaque paroisse et la liste des exempts pour raison de rattachement à un domaine noble.

ainsi que sur le site <https://www.tudchental.org>.

Rouleau de recettes fiscales



Étonnamment ce document inédit, transcrit partiellement par Hervé Torché, n'a pas fait l'objet d'une analyse historique alors qu'il apporte des renseignements sur la politique fiscale du duché au lendemain de la guerre de Succession de Bretagne qui dura de 1341 à 1364.

Le document se présente sous la forme d'un rouleau (« *C'est le rouleau par lequel compte Bernardon de Castet de la recette* ») d'environ un mètre de longueur, avec en son milieu une couture de séparation, liste toutes les paroisses cornouaillaises autour de Quimper, littoral et Chateaulin, et est adressé au receveur de la « *Bretagne bretonnante* » pour les caisses du duc Jean IV (1339-1399).

Ce dernier, un Montfort de retour d'exil en Angleterre, a créé en 1365 un nouvel impôt du fouage sur sa population roturière, les

Circuit pédestre et pédagogique du canal d'Odet

Ar ganol gempennet

Dans la série du patrimoine naturel, voici une belle concrétisation d'un projet d'interprétation et d'aménagement enclenché début octobre 2015 sur le site du canal d'Odet en contrebas de Stang-Luzigou, avec neuf étapes aménagées autour de panneaux-silhouettes explicatifs.

On trouvera ci-dessous les 9 étapes de ce circuit positionnées sur un plan IGN, ainsi que les textes de présentation et les photos des « *panneaux silhouettes* ».

Récits de voyage comparés

Ce circuit pédagogique a été préparé par le conseil départemental, propriétaire de la quasi-totalité du site, la commune d'Ergué-Gabéric et l'Office National des Forêts.

De part et d'autre du canal asséché de l'ancienne usine à papier d'Odet, le long d'un sentier de randonnée et du chemin de l'écluse, des panneaux sur des silhouettes évocatrices ont été aménagés pour donner des explications et visuels sur la vie autrefois dans ce coin de verdure.

Les titres et sous-titres bretons des neuf panneaux et thèmes sont les suivants :

1. L'Odet, un site propice à l'installation d'une usine à papier, *An oded, ul lec'h mat evit staliañ un uzin-baper*.
2. Le canal : un cours d'eau aménagé, *Ar ganol : un dourredenn kempennet*.
3. Allons pêcher truites et saumons, *Deomp da zluzheta ha da eogeta*.
4. Utiliser l'énergie du cours d'eau, *Implijout energiezh an dourredenn*.
5. L'Odet a repris son cours naturel, *An Oded en deus adkemeret e naoz naturel*.
6. Dans les bois de Stang-Luzigou, sorcières et korrigans nous observent, *E koadoù stank-*

JUILLET 2018

Article :

« Le circuit pédagogique de Stang-Luzigou le long du canal d'Odet »

Espace Patrimoine

Billet du 07.07.2018



OCTOBRE
2018

Articles :

« Fiers d'être
gabériscois,
Ergué.com
09.2018 »

« Annaloù
2018 -
Annales du
GrandTerrier
n° 1 »

Espaces
Gazettes &
Annales

Billet du
06.10.2018

Les Annales du GrandTerrier

Histoire & mémoire d'un pays bas-breton & de ses habitants

... Édition Armoricaine • Tome 1 • Année 2018 ...



Monographies villageoises, travaux de recherches, témoignages et reportages, au fil des ères géologiques à antiques, des périodes médiévales jusqu'aux temps modernes.



long, publié en cette mi-année, avec des textes plus approfondis, pour une sorte de monographie de la commune. »

Annaloù an Erge-Vras

Le format long en question est précisément le projet d'annales dont le premier tome est mis en ligne en cette fin d'été 2018. Le plan de ces annales, suivant 6 périodes charnières, la phase initiatique (des temps géologique, préhistorique et antique), les saisons médiévales, l'époque provinciale (16-17e siècles), les années réfractaires (18e), la période rurale (19e) et les temps productifs (20e), apporte effectivement de la matière pour produire à terme une monographie historique d'Ergué-Gabéric.

En ce qui concerne le contenu du tome 1 des Annales :

✓ Pour la phase initiatique couvrant la préhistoire et l'antiquité, nous sommes remontés dans ce numéro à plus de 300 millions d'années, avec une halte en période gallo-romaine.

✓ Pour les saisons médiévales, nous avons développé la vie de deux saints très connus localement : Gwennaél, le natif gabériscois et grand voyageur, et le courageux Alar hantant les lieux bucoliques du Stangala, avec en sus notre calendrier des saints bretons et celtiques.

✓ L'époque dite provinciale est illustrée par les gazettes d'un épistolier contemporain de la marquise de Sévigné et par la gestion hors sol des domaines de Kerjestin et de Kerveil par des propriétaires nobles distants.

✓ Le premier article des années réfractaires du 18e siècle reprend l'illustration de la page de couverture, à savoir la reconstruction du château de Lezergué en 1771-72, dans un contexte de fuite devant la menace révolutionnaire et de rédaction des cahiers de doléances.

✓ Le 19e siècle rural regroupe à la fois une présentation du cadastre Napoléonien et des histoires de sorciers, sans oublier les bretonnismes de notre illustre paysan Jean-Marie Déguignet.

✓ Les temps modernes ou productifs du 20e siècle démarrent par la loi de la séparation des églises et de l'état et se terminent par les expériences industrielles des mines d'antimoine et de la fête du centenaire des papeteries d'Odet et Cascadec.

contribuables constituant des « feux » (équivalent du foyer fiscal). Les nobles et prêtres sont exclus de cet impôt, seules les familles roturières solvables devaient payer annuellement un montant numéraire réclamé par le duc et fixe pour chaque feu, en l'occurrence 5 ou 10 sous pour ce qui concerne l'année 1365.

On note dans le document quelques exonérations : certains feux sont dits « quittes », les « poissonniers » ou pêcheurs le sont systématiquement. Par ailleurs les terres attachées à Alain de Rohan¹⁰, allié de Jean IV, et du seigneur Evêque de Quimper sont directement imposés par leurs seigneurs et le duc ne s'en mêle pas. À Quimper même, la ville close de l'évêque, le duc fait profil bas : « tant pour la cause de la guerre des fouages, que autrement, dont ledit receveur ne s'en charge que de 8 feux ».



La liste des 93 paroisses cornouaillaises est divisée en deux parties : les 38 premières sont les

terres « non rançonnées » et doivent payer 10 sous annuels par feu, les 55 suivantes sont les terres « rançonnées » et le fouage est ramené à 5 sous par feu. Il est écrit « Si après commence la terre rançonnée » après la couture de séparation qui précède la ville de Pont-Croix.

Yves Coativy présente ainsi la situation des terres rançonnées : « D'un point de vue économique, les conséquences de la guerre de Successions sont plus difficiles à établir. Les deux partis ont rançonné leurs domaines respectifs : soit pour payer la guerre et les soldats, soit pour payer les rançons des chefs de guerre. »¹¹

Il y a lieu de penser qu'au moment d'établir les premiers fouages en Cornouaille, le duc et son receveur aient voulu ne pas trop pressurer les contribuables des domaines qui avaient été lourdement taxés pour supporter les défenses militaires des Montfort, avec cette règle d'un impôt réduit à 5 sous au lieu de 10 sous.

Ergué-Gabéric est considérée comme une terre déjà « rançonnée », et sa part est indiquée comme suit : « La paroisse d'Ergué Gabeuric souloit être à 60 feux, et par enquête ramené à 43 feux, et audit évêque 3 feux. ». Aucun contribuable n'est rattaché au domaine de Rohan, et seulement trois sont à l'Evêque. L'enquête faite en 1395 a permis de diminuer le nombre des familles roturières imposées de 60 à 43, ce qui constitue presque le double d'une contribution

JUILLET 2018

Article :

« 1395 -
Levée de
fouage de
Cornouaille
en Bretagne
Bretonnante
par le duc
Jean IV »

Espace
Archives

Billet du
21.07.2018



Charles de
Blois (1319-
1364)



¹⁰ Alain VIII de Rohan, fils de Jean Ier de Rohan et de Jeanne de Léon (morte en 1372). Vicomte de Rohan de 1396 à sa mort en 1429.

¹¹ « La Bretagne ducal : la fin du Moyen Age », Yves Coativy, Ed. Histoire Gisserot, 1999.



moyenne ducale pour une paroisse.

Dans une feuille de calcul, nous avons essayé de recalculer les montants dus au titre du fouage par l'ensemble des 93 paroisses cornouaillaises, et de les comparer aux quittances fournies qui se monte à 983 livres.

Nous arrivons à un peu plus de 800 livres, cela étant sans doute dû à des exonérations non appliqués, ou à des erreurs de reports de chiffres. En tous cas cette première contribution est peu élevée, elle ne cessera d'augmenter. Sous le duc François II (1458-1488), chaque receveur était en charge d'une soixantaine de paroisses, ce qui correspondait à la perception de 8 à 15 000 livres¹².

Fouage cornouaillais de 1395, onglet récapitulatif :

RECAP. (cf onglets 1 & 2 pour détails)		Terres rançonnées	
Terres non rançonnées		Nombre de paroisses	55
Nombre de paroisses	38	Total des Feux	1359
Total des Feux	987	Sous par Feu	5
Sous par Feu	10	Total en Sous	6795
Total en Sous	9870	Total en Livres	339,75
Total en Livres	493,5	Paiement réel (en livres)	
Total calculé (en livres)		Échéance 1	160
Terres non rançonnées		Échéance 2	210
Terres rançonnées	339,75	Échéance 3	260
Total	833,25	Échéance 4	200
		Échéance 5	153
		Total Livres	983

¹² « Le fouage en Bretagne au Moyen Âge et aux débuts de l'époque moderne », Dominique Le Page, dans « L'IMPÔT DES CAMPAGNES », Antoine Follain et Gilbert Larguier (dir.), 2002.



Fiers d'être gabé-ricois et de publier les annales 2018

Tud an Erge Vras omp

À l'occasion de la sortie des **Annales du GrandTerrier**, le numéro 73 de septembre-octobre 2018 du bulletin municipal **Ergué.com** inclut, dans sa rubrique « **Fiers d'être gabéricois** », les deux portraits de l'immense écrivain Hervé Jaouen et du chroniqueur grandterrien Jean Cognard..

Portraits de gabéricois

« *Fiers d'être Gabéricois* » est sous titré en langue bretonne « *Tud an Erge-Vras omp ha lor'h en-nomp* », ce qui donne, en traduction littérale « *Nous sommes le peuple d'Ergué-gabéric et c'est un honneur pour nous* ». Effectivement, il s'agit plus d'un honneur que d'une fierté !

Pour compléter la bibliographie d'Hervé Jaouen, on voudrait citer un de ses livres, peu connu mais excellent, qu'il a écrit sous le pseudo Michaël Clifden : « *Ce sont les descendants d'un peuple qui occupait le nord de la Nouvelle Albion, Chernoviz et l'ouest de notre Agglomérat métropolitain. Ce sont des Celtes... Et toi, Adonai, tu es le Celte Noir ! Je pouvais maintenant nommer ces hommes et ces femmes : des Celtes.* » (Fleuve noir Anticipation, Le Celte Noir, 1984).

Petit enfant rêveur de l'école de la République de Lestonan, le chroniqueur et historien a l'impression d'avoir été Indiana Jones exhumant une arche perdue : « *Son nom, Grand Terrier, continue d'interroger. En fait le Grand Ergué, Erge-Vras en breton, donnait Erchié-Vrâs à l'oral : essayez donc de prononcer à la française Erchié précédé de l'adjectif Grand. Voilà pourquoi tout simplement sur certaines cartes et archives on peut souvent lire Grand Terrier.* »

Dans l'article, on notera aussi cette phrase : « *Je suis en train de compléter par un format plus*

Fiers d'être Gabéricois

Je suis moi-même étonné de l'intérêt que j'y trouve toujours

JEAN COGNARD

L'historien chroniqueur

Jean Cognard a fait d'Ergué-Gabéric une commune emblématique du monde rural et de ses mutations. Son site internet grandterrien.net compte 5 000 à 10 000 visiteurs uniques par jour.

« Ma passion pour l'histoire et le patrimoine gabéricois remonte à mon enfance, lorsque j'arrive en calottes courtes à l'école de Lestonan. Mon père est alors ouvrier à la papeterie Bolloré. Je conserve, aujourd'hui encore, un attachement particulier pour le quartier de Stang Ven et ses habitants. »

Bientôt une monographie

À la fin des années 1970, muni d'un magnétophone, il commence du collectage. Avec Berner Roux, il crée une association qui se charge aussi d'alimenter les archives communales. Il participe un temps à l'association « Son nom, Grand Terrier, continue d'interroger. En fait le Grand Ergué, Erge-Vras en breton, donnait Erchié-Vrâs à l'oral : essayez donc de prononcer à la française Erchié précédé de l'adjectif Grand. Voilà pourquoi tout simplement sur certaines cartes et archives on peut souvent lire Grand Terrier. » Depuis 2007, il y écrit des billets hebdomadaires (250 abonnés), édités dans un Kannadig trimestriel (100 exemplaires papier). « Je suis en train de compléter par un format plus long, publié en cette mi-année, avec des textes plus approfondis, pour une sorte de monographie de la commune. »

Une méthode qui fait référence

Ces chroniques du site connaissent un vrai succès. « Beaucoup de destinataires ne sont pas Gabéricois. En fait elles sont reproductibles sur de nombreux territoires de France, symboles des transformations d'une société rurale au cours des siècles. » Ce large écho lui vaut des échanges enrichissants qui font bouler de neige, il est sollicité pour aller voir des lieux, des documents. Avec la retraite qui se profile, Grand Terrier n'a pas dit son dernier mot. « Je suis moi-même étonné de l'intérêt que j'y trouve toujours, il y a encore de belles pages gabéricoises à écrire ! »

Histoire et mémoires d'Ergué-Gabéric par Jean Cognard à retrouver sur le site grandterrien.net



HERVÉ JAOUEN

L'écrivain « doué de diversité »

Son succès, Hervé Jaouen le doit à son talent pour l'écriture et à la publication en 1979 de *La Mariée rouge*, un « néo-polar » qui lui a valu une notoriété immédiate. Installé à Ergué-Gabéric depuis 43 ans, cet amoureux de la nature se confie à cœur ouvert. Fasciné par le roman, la fiction, dès qu'il a su lire et écrire, Hervé Jaouen n'a jamais arrêté de mettre la main à la plume depuis le succès de son premier ouvrage. « Une semaine sans écrire et je suis en manque. Le besoin impérieux d'écrire, c'est une petite névrose – à chacun la sienne, me disait un ami psychiatre – mais positive puisque elle est créatrice. »

L'inspiration change avec l'âge

Sa bibliographie en témoigne, ses sources d'inspiration sont variées et il n'est pas question de le cantonner dans un genre littéraire. « Quand j'ai senti que j'allais être qualifié d'auteur de polars ad vitam æternam, j'ai écrit mon premier *Journal d'Irlande*, sorte d'anthologie de *La Mariée rouge*. Et ça a marché. Pour lui, la forme compte autant que le fond. « Certains exercices de style peuvent surprendre le lecteur, d'autres les enthousiasmer, comme ma saga des *Scouarnec-Guenan*, des romans de « terroir » où j'utilise des bretonismes et une syntaxe directement traduite de la syntaxe du breton. L'inspiration change avec l'âge. »

Ergué-Gabéric, source d'inspiration

Auteur à ce jour de plus de cinquante ouvrages sur des thèmes différents, Hervé Jaouen s'inspire de ce qui l'entoure, évoquant notamment Ergué-Gabéric, une ville qui figure en filigrane dans ses romans. « Quand je décris la nature, c'est évidemment en observant celle qui m'environne. Idem pour le travail de la terre, l'usage d'anecdotes racontées par des Gabéricois. C'est dit, un jour *Ergué-Gabéric* sera un décor bien visible de récits à venir : quand l'été sera mes souvenirs de pêche à la truite dans les ruisseaux environnants, dans le jet et l'océan, mes souvenirs de chasse alentours. On a la tête de lire ça ! »

Interview complète à retrouver sur le site de la ville www.ergue-gaberic.fr. Dans ses actualités, *L'Amour dans les sixties*, un livre à paraître en octobre aux éditions Diabase. Toute son actualité sur son site www.hervejaouen.fr



Une semaine sans écrire et je suis en manque



tion du cinquantenaire, accompagnent leurs dessins d'enfants : « Je revins vers mes camarades et parlai à chacun d'eux, comme s'ils pouvaient encore m'entendre » ; « Toi Moullec tu as été blessé plusieurs fois, décoré de la croix de guerre et de la médaille militaire, tu es mort 23 heures avant la fin de cette guerre. ».

Décédée en 1972, Jeanne Marie Le Guillou, veuve, se remarie en 1922 à Alain Caugant, papetier, avec qui elle aura un fils, René Caugant. Ils habitent à la cité ouvrière de Keranna.

Henri Le Gars, ancien de Keranna, se souvient très bien de Jeanne-Marie épouse Caugant : « Je la vois encore, avec sa démarche corpulente, faire le service lors des repas de nocces chez Quéré ».

De même, René Le Reste de Garsalec revoit celle qu'on nommait par son nom de jeune fille : « J'ai bien connu Chan ar Gwillou qui servait lors des repas de noce à "Lostilidi" chez les Quelven à Garsalec dans les années 40, là où ma mère intervenait aussi. Le soir René son fils venait souvent la rejoindre quand elle était de service, René qui jouait au foot chez les Paotred et qui plus tard travaillera à l'hôpital Gourmelen. Par contre je ne savais pas que c'était le second mariage de Chan. »

Par contre la mémoire du quartier n'a pas retenu le nom de son premier mari, mort pour la France, et le fils Jean-François, pupille de la nation, n'est sans doute pas resté très longtemps à Lestonan. Un avis de recherche est lancé pour raviver le souvenir des Moullec, père et fils !

Une exposition d'écoliers

Le 15 septembre 2018 les écoliers de la classe de CM2 de l'école primaire de Flize ont participé à la commémoration du centenaire de 1918 en présence de la fille d'Eugène Perrot et du petit-fils de Jean Le Deroff. A cette occasion ils ont réalisé une très belle brochure pour le concours « Les petits artistes de la mémoire » qui s'intitule : « Moi, Eugene Perrot, seul survivant de la dernière patrouille ».

Sur 15 pages grand format, les textes, extraits du discours d'Eugène Perrot prononcé lors d'une précédente commémora-

Une paroisse abolitionniste pour les doléances de 1789

Paperoù an Trede-Stad

La publication, la transcription et l'analyse de deux documents d'archivistes reconnus permettent de mieux comprendre les conditions d'adoption du cahier des doléances par le Tiers-Etat d'Ergué-Gabéric pour les Etats-Généraux de mai 1789.

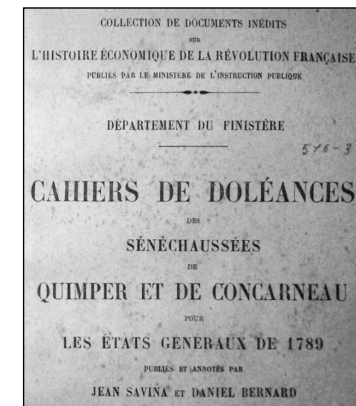
Les documents en question sont respectivement l'étude de 416 pages « Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau pour les Etats-Généraux de 1789 » de Jean Savina et Daniel Bernard en 1927 d'une part, et l'article de 9 pages « Deux écrits de propagande en langue bretonne - janvier 1789 » de Daniel Bernard en 1911 d'autre part.

Cahier du groupe de Plonéis

Le travail de Jean Savina¹³ et Daniel Bernard¹⁴ est une analyse

¹³ Jean Savina (1876-1949) est un professeur d'histoire nommé à Douarnenez, puis à Quimper. Membre de la Société archéologique du Finistère, il a rédigé de nombreux articles sur la période révolutionnaire : Le conventionnel Guezno du Finistère, 1763-1839 ; Le Clergé de Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime et sa convocation aux États généraux de 1789 ; La Descente des émigrés et chouans à Nèvez, en messidor, an III ; Cahier de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau pour les Etats généraux de 1789.

des cahiers de doléances de 1789 sur le territoire de Quimper et Concarneau.



On y apprend notamment les conditions de validation des 9 propositions gabérisiennes, adoptées par un groupe de 10 paroisses rurales autour de Quimper (avec quelques variantes d'articles pour certaines) :

Les auteurs appellent ces paroisses le groupe de Plonéis, car l'assemblée de cette paroisse est la première à signer le procès-verbal du modèle com-

JUILLET 2018

Articles :

« 1789 - Le cahier de doléances du Tiers-Etat d'Ergué-Gabéric »

« SAVINA Jean & BERNARD Daniel - Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper »

« BERNARD Daniel - Propagande en langue bretonne en janvier 1789 »

Espaces Archives & Biblio

Billet du 28.07.2018

¹⁴ Daniel Bernard (1883-1971) est un historien et archéologue breton spécialisé dans la bibliographie bretonne et dans l'histoire de la Révolution en Basse-Bretagne. Rédacteur puis inspecteur des PTT, il a publié un mémoire intitulé « Histoire de la poste aux lettres en Bretagne du XVe siècle à la Révolution ». Autres publications : « Bibliographie de l'histoire de la Révolution », « Bibliographie des articles et mémoires publiés sur l'île de Sein », « Quelques lettres inédites de Guy Autret », « Le clergé régulier et le clergé séculier dans le Finistère sous la Révolution et le Directoire », « Monographie de Clédan-Cap Sizun », « Les cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau ». Il a donné sa bibliothèque à la Faculté des Lettres de Brest, et ses archives aux Archives départementales du Finistère.



mun de doléances, à savoir le dimanche 5 avril. D'après les auteurs le modèle des doléances du groupe serait issu d'un notable averti de Quimper.

✚ Le règlement d'établissement de ces cahiers a été publié par le sénéchal de Quimper, après son retour le 26 mars de Versailles où la délégation bretonne a rencontré le roi.

✚ Le procès-verbal d'Ergué-Gabéric, daté du 12 avril, jour de Pâques, est contresigné par le procureur du présidial de Quimper qui a été explicitement « *appelé par les délibérants* ». Dix représentants de la paroisse sont présents pour rédiger « *leur cahier de charges, doléances, plaintes et remontrances* » dans la sacristie de l'église paroissiale.

✚ La convocation de cette assemblée le jour de Pâques a été annoncée publiquement à tous les paroissiens « *au prône de la grand-messe d'Ergué-Gabéric le cinquième jour du présent mois* », alors que certaines autres paroisses du même groupe ont préféré l'annoncer au simple son de la cloche.

✚ Lors de la grand-messe du 5, jour des Rameaux, c'est René Lanmeur, « *ancien prêtre et chapelain de ladite paroisse* », qui était venu présenter les « *lettres données à Versailles le 24 janvier 1789 pour la convocation et tenue des États Généraux* », en remplacement du recteur en titre qui est réfractaire aux idées révolutionnaires.

✚ Parmi les articles présentés, on notera le n° 8 sur l'abandon des coutumes et du domaine

congéable¹⁵ qui est une initiative locale par rapport à la circulaire des représentants bretons du tiers-état (cf. partie suivante)

L'originalité du cahier d'Ergué-Gabéric et de Plonéis tient essentiellement dans son article 8, et plus particulièrement en la demande de transformer le système de « *fief anomal* » ou domaine congéable en système censitif, ceci pour éviter les congéments abusifs que devaient subir les domaniers. A ce titre, la paroisse d'Ergué-Gabéric se range parmi les paroisses dites « *abolitionnistes* ».

Face au lobby foncier, l'assemblée constituante par la loi du 6 août 1791 maintiendra ce régime de domaine congéable avec, en cas de rupture, le remboursement de la valeur des édifices. Le domaine congéable subsistera tout au long du 19e siècle avec une hostilité maintenue entre domaniers et fonciers, avant de disparaître définitivement en 1947 grâce à une loi à l'initiative du député communiste finistérien Alain Signor.



¹⁵ Alain Le Bloas, dans son étude « La question du domaine congéable dans l'actuel Finistère à la veille de la Révolution » de 2003, considère l'article 8 du cahier du groupe de Plonéis qui réclame la suppression du « fief anomal ou domaine congéable converti en censive » comme l'emblème des revendications des paroisses rurales abolitionnistes (réclamant l'abolition du domaine congéable).

C'est Jean-François Douguet, lors de la préparation de ses livres sur la Grande Guerre, qui a découvert cette lettre et trouvé dans les Cahiers du 19e RI ce compte-rendu de l'opération militaire sur le front des Ardennes le 10 novembre au cours de laquelle 12 poilus, dont François-Marie Moullec gabéricois de Menez-Groas, trouveront la mort,

Ce compte-rendu est basé sur les souvenirs du caporal Eugène Perrot, le seul survivant, qui raconte que, ayant traversé la Meuse, son lieutenant demande à son escouade de faire une mission de reconnaissance jusqu'à une ligne de chemin de fer, près de laquelle les forces allemandes étaient embusquées. Et là les mitraillettes font un massacre, et quatre groupes successifs de poilus seront envoyés pour essayer de rapatrier les blessés.

Le sergent François-Marie Moullec, âgé de 26 ans et domicilié à Menez-Groas avant de partir au front, fait partie du dernier groupe et y laisse aussi sa vie :

Sur sa droite, un homme arrive en courant ; vite il lui dit comme aux autres : « Ne viens pas, va à l'arrière ». C'était le sergent Moullec. Il tomba près de lui à le toucher.

« Je suis blessé », dit-il

« Où es-tu touché ? ». Le sergent ne répondit pas. Quelque chose l'inquiétait.

« Va prévenir le lieutenant que je suis blessé ».

« Crois-tu que je puisse arriver ? »

« Il le faut ».

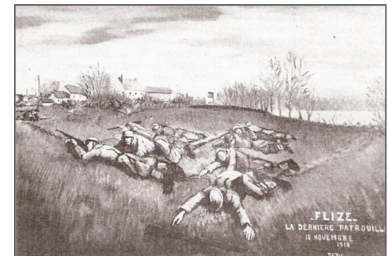
« Bon j'y vais. Quant à toi, ne bouge pas. Les boches sont là à vingt mètres ».

« Tu diras cela aussi au lieutenant ».

... Les deux brancardiers étaient là : Le Derooff avec sa grande moustache, le deuxième devait être Bourel, tous deux d'un certain âge, reçurent l'ordre de suivre le caporal et de ramener le sergent Moullec blessé.

Les trois hommes partirent dans la brume. Ils arrivèrent au but sans être touchés mais trop tard car Moullec était mort.

Gaston Murlot, sergent au 65e régiment d'infanterie (de Nantes) arrivant à Flize le 11 novembre 1918, relate cette scène dans son journal de poilu : « *Le plus triste du lieu était que sur la plaine, de notre côté, il y avait pas mal de poilus étendus sur le terrain ; douze types du 19e avaient été butés la nuit précédente, et un caporal à 10h 1/2 ce matin. Rien ne me parut plus triste que le destin de ces pauvres diables ayant enduré, peut-être depuis le début de la guerre, le frisson de la mort en maintes circonstances, et finir misérablement à l'aurore de la délivrance* ».



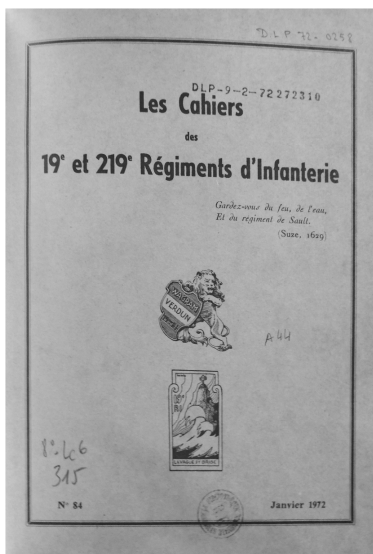


Mort pour la France à la dernière pa- trouille de 1918

Ar brezel 14-18

Un jeune soldat gabéri-
cois de 26 ans mort
pour la France à Flize
lors d'une ultime patrouille
dans les Ardennes, à 23H de la
déclaration d'armistice, et qui
laissera derrière lui un orphe-
lin "pupille de la nation" de
quatre mois.

Lors de la préparation de ses
livres sur la Grande Guerre,
Jean-François Douguet a décou-
vert dans les Cahiers du 19e RI
ce compte-rendu intitulé « *La
dernière patrouille* » dans lequel
est évoqué cette victime gabéri-
coise : Jean-François Moulec.



SEPTEMBRE
2018

Articles :

« François-
Marie Moulec
(1891-1918),
sergent du
19e RI »

« PERROT
Eugène - La
dernière
patrouille »

Espaces
Notables
/poilus &
Biblio

Billet du
22.09.2018

Mort en patrouille à Flize

Né à Kerdelliou, en Briec, de
parents cultivateurs, François
Marie Moulec est lui aussi
cultivateur lorsqu'il épouse à
Ergué-Gabéric, le 04/07/1917,
Jeanne Marie Guillou, de Briec
également. Son acte de mariage
précise qu'il est « *actuellement
sergent, décoré de la croix de
guerre* ».

Anne Le Guillou, sœur de Jeanne
Marie, est employée à la papete-
rie Bolloré et se marie au maçon
de Lestonan Mathias Jean Binos,
apparenté aux Quéré qui tien-
nent le bar-restaurant. Jeanne-
Marie sera employée par les
Quéré comme aide aux cuisines
et en salle, notamment servir aux
repas de noces.

François-Marie et son épouse
Jeanne-Marie habitent aussi
Lestonan, en haut de la côte de
Menez-Groas. Sur l'acte de
naissance de leur fils, Jean-
François, le 29 juin 1918, ils sont
déclarés cultivateurs. Jean-
François qui a 4 mois au moment
du décès au front de son père,
est déclaré pupille de la nation
par jugement du 7 mai 1919 au
tribunal de Quimper.

« *Mort pour la France* » à Flize
dans les Ardennes, les autorités
envoient une lettre d'avis mor-
tuaire à la mairie de Briec, qui
transmet au maire d'Ergué-
Gabéric pour prévenir sa veuve :
« *J'ai l'honneur de vous prier de
vouloir bien, avec tous les ména-
gements nécessaires dans la
circonstance, prévenir Mme
Moulec, de la mort du sergent
Moulec François, née le 29 avril
1891, tué à l'ennemi et inhumé le
12.11.18 à Flize* ».

Articles en breton et français

Les 9 pages rédigées par Daniel
Bernard dans les Annales de
Bretagne donne la traduction en
breton de la déclaration de la
Noblesse en et dévoile surtout
l'existence d'une circulaire
rédigée en breton, diffusée
auprès des paroisses rurales de
Basse-Bretagne début 1789 pour
leur donner de bonnes raisons
d'envoyer leurs propres do-
lances au roi.

Elle est présentée ainsi : « *Circu-
laire aux Bas-Bretons des envi-
rons de Quimper sur les de-
mandes à soumettre dans l'intérêt
du peuple. Factum imprimé, 5 p.,
sans lieu ni date et sans nom
d'imprimeur (Bibliothèque des
Archives du Finistère)* ». Elle est
rédigée par des représentants du
tiers-état aux Etats de Bretagne :
« *Nous sommes beaucoup de gens
de cette province, réunis et
assemblés, par permission du Roi,
pour changer et soulager le peuple
qui est trop opprimé par les
gentilshommes.* ».¹⁶

En guise d'introduction, les
rédacteurs mettent en avant leur
volonté de contraindre la no-
blesse à l'effort national et leur
attachement à l'autorité royale :
« *Ils ont beaucoup d'honneurs
(droits honorifiques) ; nous ne leur
disputons pas cela ; mais ils ne
paient pas selon leurs biens ce
qu'ils doivent contribuer vis-à-vis
de nous.* » ; « *le Roi vient à notre*

¹⁶ En breton : « *Ni a so cals tud er
brovinc-man daspunct hac assamblet
dre bremision ar Roue evit cench ha
soulagi ar bobl a so re goasquet gant an
dud-gentil.* »

*secours ; il nous permet de
demander justice et vérité.* »¹⁷

Les rédacteurs du tract propo-
sent ensuite une trame pour
rédiger 9 articles d'un cahier de
dolances (« *goulennou* ») du
tiers-état (« *Trede-Stad* ») :

1. Réfection des chemins par des
volontaires, aux frais du Clergé,
de la Noblesse et du Tiers-Etat
2. Volontariat pour les garde-
côtes, à frais partagés également.
3. Frais des transports de
troupes, aux frais et dépens des
trois ordres.
4. Tailles dans un rôle pour les 3
ordres, sans dime et rattachement
aux paroisses.
5. Capitation pour le clergé,
notamment pour les gros béné-
fices.
6. Augmentation de capitation
pour la noblesse et rattachement
aux paroisses.
7. Représentation doublé du
Tiers-Etat dans les parlements
pour la défense des droits.
8. Article omis.
9. Pension pour le clergé de
paroisses.

10. Représentation des recteurs
des paroisses pour défendre le
peuple.

Le contenu de la circulaire a
influencé les habitants des
environs de Quimper, car les 9

¹⁷ En breton : « *Cals a enoriou o deus ;
ne disputomp quetan dra-se dezo, maes
ne baeont quet bervez o madou ar pezh a
dleont contribui vis-à-vis deomp.* » ;
« *dont a ra ar Roue d'hor sicour ; permeti
a ra deomp goulenn justij ha guirione.* »

E BREZHONEG !





articles reformulés de leur cahier
présenté le 12 avril à Ergué-
Gabéric en sont tous aux excep-
tions des n° 2 (gardes-cotes) et
10 (Représentation des rec-
teurs) :

1. (fidélité au roi) : introduction de la circulaire.
2. (contribution dette nationale) : introduction de la circulaire.
3. (tous ordres tous impôts selon moyens) : propositions 4, 5 et 6 de la circulaire.
4. (rémunération de tout le clergé) : proposition 9
5. (entretien des chemins publics) : proposition 1
6. (abandon du franc-fief de défense armée) : extension de la proposition 3
7. (justice royale et de proximité) : reformulation de la proposition 7

cabier de charges, &
Notamment de la paroisse de Saint gabriel pour les
deux paroisses d'au delà. avoir etc.

Nous habitants de la paroisse de Saint gabriel
 dequoyement convenus à escelles pour avoir
 le cabier de Nos charges, soit anciens et solennels
 pour les dits paroisses comme qu'il par la mappe à
 l'ordinaire pour de l'oint sept des mois

- 1°. Des l'ancien et son g'afon de fidelité, &
 obligeance au roi. Notre souverain seigneur, &
 Notaires et profuteurs avec la g'arantie d'iceux
- 2°. comment on a des l'ancien qui soit pris
 des mesmes pour pour acquiesce la dite notariats
- 3°. que pour y parvenir plus facilement de a
 Etroyma de l'ancien adieu, rang et dignité supposent
 tous les dits en dit d'ancienment, y pour y in d'ancienment
 a l'ancien d'ancien et a l'ancien bien.
- 4°. qui soit fait une répartition proportionnelle

8. (abandon des coutumes et du domaine congéable) : initiative locale d'une commune abolitionniste.

9. (solidarité vis-à-vis des do-
léances du tiers-état) : introduc-
tion et conclusion de la circu-
laire.

De tous les biens délicieux que sans distinction, de
Mauricie que tous les Mauriciens, de tous les genres
Il est fort raisonnable à qu'on ne s'oppose les honneurs
pour ceux qui les méritent, mais à ceux qui les méritent
à fin que ceux qui s'opposent à l'usage de la honneur de la
généralité ait été de la même manière.

5° que les citoyens de tous les ordres soient
distinction contribuent à l'estimation des citoyens
gratifiés, car à la confusion des nouveaux, il en
serait besoin.

6° que la forme qu'il est établi lorsque la
noblesse seule faisoit le service des armes soit
abolie, aujourd'hui que les armes ne sont employées
que d'un côté et d'autre.

7° que la justice ne soit plus gérée nom-
mément, que l'exercice de justice un nom de
seigneur soit supprimé, que la composition de
pièces de la quinque soit abolie, de manière que
l'usage de la loi de cette est revendu de la province ne
soient contredits, il faut à ce que les provinces

[illegible]

chambre n'avait été nommée que pour régler les comptes avec Bismarck et Guillaume ».

Certes, la décision est prise de créer une garde nationale dans toutes les communes de province. À Ergué-Armel où il réside Déguignet est même porté candidat malgré lui au poste de capitaine, mais l'élection par le maire tourne à la farce : « *"Puisque c'est ainsi, qu'il y a deux candidats je vais voir lequel aura la majorité : que ceux qui veulent Déguignet passent à gauche et ceux qui veulent Le Feunteun à droite !"* ». Il y eut alors un curieux mouvement de chassé-croisé. Les uns passaient volontairement d'un bord à l'autre, d'autres se laissèrent traîner puis revenaient encore de l'autre côté. ».

Ce n'était qu'une comédie ou une parodie : « *jamais ni capitaine, ni soldats n'auraient rien à faire pour cette guerre ... il n'y avait plus un fusil, ni une cartouche à nous donner.* » Si Déguignet avait élu capitaine, peut-être aurait-il contribué à créer un mouvement insurrectionnel quimpérois à l'instar de la garde nationale parisienne ralliée à la Commune !

L'insurrection des communards est évoquée par Déguignet par cette allusion à la destruction de la maison de Thiers : « *cette assemblée dite nationale lui vota un million soixante mille francs soi-disant pour réparer son hôtel brûlé par la Commune* »²⁵. Certes

²⁵ Le 12 mai 1871, l'hôtel particulier d'Auguste Thiers, place Saint Georges à Paris, a bien été démoli, et non incendié, sur ordre du comité de Salut Public de la Commune de Paris : « Le premier acte du nouveau Comité fut d'ordonner la démolition de la maison de M. Thiers

l'hôtel d'Adolphe Thiers est bien démoli sur ordre du Comité de salut public, mais il ne fut pas incendié comme les Tuileries et l'Hôtel de ville. Par contre, Déguinget est bien au fait des événements quant aux conditions de reconstruction de l'immeuble.



Une deuxième allusion à la Commune est cette date du 18 mars 1871 : « *Plusieurs fois depuis 1789, les coquins ont voulu faire marcher cette armée contre le peuple comme ... au 18 mars, mais ils n'ont pas osé.* ». Ce jour-là marque le début du soulèvement des révolutionnaires parisiens contre Adolphe Thiers qui veut leur retirer leurs armes et leurs canons.

Et enfin Déguignet fait un exposé sur les bienfaits de la Révolution, comme s'il regrettrait que les Communards aient été massacrés par l'armée versaillaise en mai 1871 : « *Les ouvriers réclament depuis longtemps une grève générale, et peut-être une révolution, qui est la meilleure chose que ce peuple berné, exploité et volé pourrait désirer ... Dans une révolution, il n'a rien à perdre que sa misère et ses chaînes, tandis qu'il a tout à gagner.* »

», Prosper Olivier Lissagaray, Histoire de la Commune de 1871. Par contre d'autres hôtels particuliers furent incendiés par la Commune, et également les Tuileries et l'Hôtel de ville le 24 mai.

*Montage
d'après « Sou-
venirs du siège
de Paris », le
Bureau de
l'Eclipse, 1871*



**Prosper-Olivier
Lissagaray**
*Histoire de la Commune
de 1871*
Annulations de Jean Maitron



Dans ses mémoires, Jean-Marie Déguingnet (1834-1905) a évoqué assez brièvement la période après la chute de Napoléon III, du nouveau pouvoir de Thiers pas vraiment Républicain et de la guerre extérieure contre les Prussiens et intérieure contre la Commune de Paris.

Dans ces années 1870-71, on pourrait aussi se demander pourquoi le paysan bas-breton a si peu parlé dans ses mémoires des insurgés parisiens de 1871. En fait, ses critiques acerbes contre l'Empire de Napoléon III et la Gouvernement de Thiers, l'abandon de sa candidature de « républicain libre-penseur » au poste de capitaine des gardes nationaux de sa commune d'Ergué-Armel, et enfin son évocation de la grève générale des ouvriers montre ses convictions que n'auraient pas désapprouvé les communards de 1871.

Capitaine libre-penseur

La chute de l'Empire suite au plébiscite²³ de renforcement des

²³ Le plébiscite du 8 mai 1870 est le dernier plébiscite organisé sous le Second Empire, deux mois avant la déclaration de guerre à la Prusse. Avec un « oui » avec une large majorité, il s'agit de faire approuver les réformes entamées par le gouvernement et

pouvoirs de Napoléon III et sa défaite militaire à Sedan ne sont pas une surprise pour Déguingnet : « Enfin cette guerre ont tous les résultats que j'avais prédits au moment du plébiscite : l'effondrement de l'Empire et la ruine de la France. »

Mais, à son grand regret, le nouveau gouvernement reste monarchiste, et non républicain comme il l'aurait souhaité : « ces députés avaient nommé le vieux Thiers président, oh ! ils ne disaient pas président de la République, ce mot leur faisait trop d'horreur, mais président du gouvernement provisoire en attendant l'arrivée du roy Henry V ».²⁴



Et de plus le gouvernement est défaitiste face à « cette guerre qui était virtuellement terminée, attendu que toute l'armée était partie en Prusse ou en Suisse » et est réduite à payer les indemnités de guerre : « cette première

donner une nouvelle constitution au régime impérial de Napoléon III. Il s'agit aussi pour l'empereur des Français de conforter sa dynastie, lequel doit déposer les armes le 2 septembre 1870 au terme de la bataille de Sedan.

²⁴ Henri d'Artois (1820-1883), petit-fils de France, duc de Bordeaux, est plus connu comme comte de Chambord, est prétendant à la Couronne de France de 1844 à sa mort sous le nom d'Henri V.

Les deux retables jumeaux de Ternant et de Kerdévot

Daou stern-aoter kozh

Le retable de Kerdévot d'Ergué-Gabéric (Finistère) et son jumeau à Ternant dans la Nièvre (Bourgogne), même origine flamande et même scénographie autour du thème de la mort de la Vierge.

La similitude de l'ordonnement des tableaux des statuets dorées autour de la mort de la Vierge et leur origine commune dans les ateliers flamands en fin de 15e siècle sont pour nous une vraie surprise.

Deux œuvres d'art similaires

Dans l'église Saint-Roch de Ternant, deux retables, respectivement de la Vierge et de la Passion¹⁸, ont été commandés par la famille de Ternant au 15e siècle. Le retable de la Vierge, issu d'un atelier flamand, se présente comme un triptyque dont les volets peints pouvaient se rabattre sur les panneaux sculptés centraux. Les panneaux sculptés en T renversé sont faits de statuets en bois dorés et ont pour thème la mort de la Vierge Marie.

¹⁸ Le retable de la Passion, don de Charles de Ternant, fils de Philippe, est un peu plus tardif que celui de la Vierge, et est attribué à un atelier de Bruxelles.

A Kerdévot les panneaux initiaux du retable de la Vierge se présentent aussi comme un T renversé, les deux scènes latérales ayant été ajoutées plus tard. Et la présentation est très similaire à celles de Ternant : registre inférieur avec ses 3 scènes centrées sur la dormition, scène supérieure avec le couronnement.

Plus précisément, si l'on compare les éléments de Kerdévot (avant le vol de 1973) et de Ternant, les 4 scènes se présentent ainsi :

✚ Scène 1 : l'Adoration des bergers à Kerdévot, la Visite des apôtres à Ternant. Dans les deux cas les visiteurs expriment leur déférence à la Vierge.

✚ Scène 2 : la Dormition sur les deux retables. Les deux scènes sont presque identiques : la Vierge est de profil sur son lit mortuaire, les apôtres l'entourent, saint Jean imberbe tout près, des lecteurs qui prient au premier rang.





✚ Scène 3 : les Funérailles sur les deux retables. Le convoi funèbre et son brancard porté par saint Paul, saint Jean en tête, les juifs au sol avec les mains coupées (deux à Ternant, quatre à Kerdévot où elles restent collées au brancard)



✚ Scène 4 : le Couronnement à Kerdévot, et à Ternant l'Asomption complétée du Couronnement sur 2 volets peints. La trinité y est présente : Dieu le Père couronné à gauche, le Christ à droite, la colombe du Saint-Esprit au centre (plus en hauteur à Kerdévot), les anges (musiciens à Kerdévot).

Si l'on superpose ces 4 scènes comme sur la figure en T inversé ci-contre, on a bien une scénographie très similaire

Le retable de Ternant est daté de 1430-40, via une donation de Philippe de Ternant (~1395, 1454), membre du Conseil du duc de Bourgogne et chevalier de la Toison d'Or. Il est représenté, ainsi que son épouse Isabeau de Roy, sur les deux volets peints extrêmes du retable.

La plaquette de présentation et le livre savant de René Journet¹⁹ concluent à l'unicité de l'oeuvre : « Ce retable de Ternant est le seul connu illustrant le cycle de la Dormition et de la Glorification de la Vierge. »

Mais il existe bien à Kerdévot, pour lequel on ne connaissait pas d'équivalent non plus, un retable jumeau de celui de Ternant. Ce dernier est peut-être un peu plus simple pour ce qui concerne sa partie sculptée, les statuettes moins nombreuses et sans doute moins ciselées que la statuette de Kerdévot qui dispose aussi d'un cadre doré très travaillé.

Mais les deux se partagent une même scénographie et sans dou-

¹⁹ « Deux retables du quinzième siècle à Ternant (Nièvre) », René Journet, Annales littéraires de l'Université de Besançon. Volume 49. 1963.

nalement par les vieilles mendiants ».



Murillo, Le Jeune Mendiant, Louvre

Par contre il existe aussi des mauvais mendiants qui élaboussent la noble profession : « des mendiants de tout âge, de véritables bandits, lesquels quand ils rencontraient un malheureux seul avec sa besace pleine, ne se gênaient pas pour la vider dans la leur ».

Les mendiants entrant dans la vie adulte, « pour gagner leur pain », doivent exercer le métier de journalier, c'est-à-dire louer leurs bras aux cultivateurs qui leur « faisaient faire leurs travaux au marché, ou par grandes journées. Autour de chaque ferme, il y avait toujours deux ou trois penty qu'on louait à ceux-ci, que le propriétaire trouvait sous la main quand il en avait besoin ».

Ce pennti est littéralement un « bout de maison », désignant la bâtisse, composée généralement d'une seule pièce, où s'entassait avec sa famille l'ouvrier agricole.

Or en cette moitié du 19e siècle « grâce aux machines agricoles perfectionnées, les cultivateurs n'ont plus besoin de journaliers ». Ils ont donc transformé leurs penntis en étables, et refoulé les journaliers dans la ville.

L'analogie faite par Déguignet est effrayante : « Quand les abeilles veulent supprimer ces gros parasites qui les ruinent, elles leurs refusent simplement le domicile et 24 heures après la question sociale est résolue ; plus d'êtres nuisibles ni inutiles dans la société. »

Il fait donc cette suggestion cynique : « Que les riches de la ville et la municipalité fassent comme ces insectes ainsi que les paysans l'ont déjà fait et la plus difficile de toutes les questions sociales humaines sera aussi résolue. » Mais il faut prendre cette proposition au second degré, comme une démonstration par l'absurde.

La fin du texte se veut une défense de ses compagnons de misère, avec une évocation du sort des indiens d'Amérique. « Pour être misanthrope et anti-humain je ne le suis pas. J'ai trop pleuré et je pleure toujours sur les misères de l'humanité, et je voudrais de tout mon cœur les voir finir ». Mais bien sûr autrement qu'en supprimant les penntis des bretons et les tipis des indiens.



Misère et pauvreté au 19^e siècle selon J.-M. Déguignet

klasker-boued yaouank



Dans ses mémoires Jean-Marie Déguignet (1834-1905) a souvent abordé les sujets de la misère et la pauvreté en milieu rural au 19^e siècle.

À l'âge de 9 à 14 ans, il a exercé le métier de mendiant entre 1844 et 48 dans la campagne gabéri-coise. Et toute sa vie durant, il a pu observer les causes et les effets du paupérisme dans les classes sociales les plus défavo-risées de basse-bretagne, à savoir les mendiants et les journaliers agricoles.

«Vaincre la pauvreté n'est pas un geste de charité. C'est un acte de justice. Comme l'escla-vage ou l'apar-theid, la pauvreté n'est pas naturelle. Ce sont les hommes qui la créent et la tolèrent, et ce sont les hommes qui la vaincront », Nelson Mandela



BD Ch. Babonneau & St. Betbeder, Tome 1 Le Mendiant, Soleil Celtic

Etat d'enfant mendiant

Signalons tout d'abord une enquête sociologique menée par Jean-Jacques Yvorel²² et portant sur 8 récits de jeunes ramo-neurs, ouvriers, sourds-muets. Le monde paysan étant représen-té par les « Mémoires d'un paysan Bas-Breton » de Jean-Marie Dé-guignet. Contrairement aux autres expériences, l'activité de mendiant et de vagabond à Ergué-Gabéric est vécue comme un métier normal et honorable nécessitant un sérieux appren-tissage.

Sa mère approuve l'idée des tournées de mendicité durant trois jours par semaine et lui confectionne une besace. Il suit pendant six semaines son professeur : « Cette bonne femme était une mendiante profes-sionnelle; elle se chargeait de m'apprendre l'état. »

Les résultats ne se font pas attendre : « Pendant trois jours consécutifs, le temps nécessaire pour faire le tour de la commune, j'apportai à la maison plein les deux bouts de ma besace de farine d'avoine et de blé noir. »

Les aumônes reçues en contexte de mendicité juvénile sont généreuses : « Jamais données au nom de l'humanité, chose inconnue chez les Bretons, mais seulement au nom de Dieu » ; « une prière dite par moi, enfant chétif et humble, valait pour elles cent prières radotées machi-

²² « Errance juvénile et souffrance sociale au XIX^e siècle d'après les récits autobiographiques » dans l'ouvrage collectif « Histoires de la souffrance sociale: xvii^e-xx^e siècles » publié en 2015 aux Editions PUR

KERDEVOT



en Bretagne

TERNANT



en Bourgogne

te les mêmes artistes sculpteurs et doreurs, avec peut être qua-rante ans d'intervalle entre les deux réalisations.

Une cathédrale de campagne

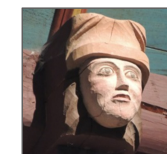
Le nouveau volume « Kerdevot Cathédrale de campagne » qui vient d'être publié cet été 2018 par l'association Arkæ, ne mentionnant certes pas le retable de Ternant, est un ouvrage joliment illustré et bien docu-menté et une réédition, trente ans après, du livre d'or du cinquième centenaire de la chapelle édité en 1989 par l'association "Kerdevot 1989".

Il contient les articles réactuali-sés de Ghildas Durand (sta-tuaire), Roger Barrié (archi-tecture), Yves-Pascal Castel (cal-

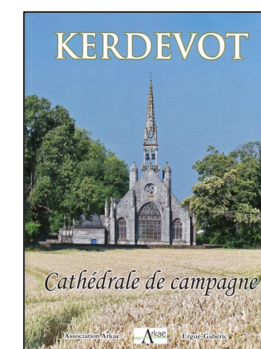
vaire), Bernez Rouz (toponymie). Jean-Louis Morvan (vols de 1973), Jean Guéguen (pardon et traditions) ...

Les nouveaux sujets développés sont notam-ment : Un complément héraldique sur l'interpré-tation des blasons par Paul-François Broucke ; La restauration du retable de 2012 par Marie-Cécile Cusson et Jean-René Blaise ; Kerdevot pendant la Révolution et l'Empire par Jean-François Dou-guet ; Les photos du pardon de Raphaël Binet présentées par Gilles Willems ; La pose des vitraux contemporains de Hung Rannou par Gusti Hervé.

«Dans le sud Nivernais, la petite commune de Ternant qui ne comptait au dernier recensement qu'une population de 237 habitants, possède, dans son église dédiée à Saint-Roch, deux retables du XVe siècle, œuvres d'art exception-nelles, l'un consacré à la Passion, l'autre à la Mort de la Vierge. » Fabrice Cario, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art



Arkæ





Le missionnaire Louïc Poupon de Quillihuc à Haïti

Misioner pell ac'hane

Un missionnaire natif de Quillihuc en Ergué-Gabéric, Laouig Poupon, qui, par sa présence et ses actions, a œuvré pour le développement d'une petite commune défavorisée d'Haïti.

On trouvera ci-dessous le compte-rendu journalistique de sa toute première grand'messe à Ergué-Gabéric, et des extraits de ses courriers et témoignages sur son île d'adoption dans les bulletins du petit séminaire de Pont-Croix.

De Quillihuc au Petit-Goâve

Dans le journal²⁰ du Progrès du Finistère du 8 août 1936, il est question de la première grand'messe célébrée dans l'église paroissiale d'Ergué-Vras par l'enfant du pays Guillaume Poupon, dit Laouig, appelé à partir en mission à Haïti.

Le journaliste se réjouit : « La paroisse d'Ergué-Gabéric a eu la joie de voir se renouveler pour elle, cette année, la fête intime et familiale qu'est une première grand'messe ». En fait l'été pré-

²⁰ Information et document communiqués par Pierrick Chuto, passionné d'histoire régionale, est l'auteur de nombreux articles (Le Lien du CGF, La Gazette d'Histoire-Genealogie.com ...) et de cinq livres sur le Pays de Quimper.

cédent, en août 1935, c'est Hervé Narvor, né en 1904 à Creac'h-Ergué, qui disait sa grand'messe avant de partir à Wallis-et-Futuna.

Laouig Poupon est issu d'une famille nombreuse très catholique du village de Quillihuc : « huit frères et quatre sœurs, dont deux religieuses de la Congrégation du Saint-Esprit ». Son père Hervé Poupon n'y a pas de ferme, il est simplement journalier agricole et exerce aussi le métier de rebouteux.

Jeune, Laouig joue au foot dans l'équipe de foot des Paotred-Dispount et se fait remarquer par le vicaire René Abguillem d'Odét qui proposera à sa famille qu'il aille suivre ses études au petit séminaire de Pont-Croix. En 1936 le vicaire fait le déplacement pour la première grand'messe de son protégé : « M. Abguillem, vicaire à Saint-Pol de Léon et ancien vicaire d'Ergué-Gabéric, fit ressortir dans son sermon le magnifique idéal du missionnaire ».

Laouis Poupon est formé d'abord au petit séminaire de Pont-Croix, puis à celui des Pères de St-Jacques au château de Lézazien à Guiclan²¹, près de Lam-

²¹ L'ancien manoir de Lézazien est à la limite de Guiclan et de Lampaul-Guimiliau ; il appartient à la famille Le Sénéchal, puis aux Kerouartz à la suite du mariage en 1685 de Marie Le Sénéchal avec Joseph Hyacinthe de Kerouartz, dont les descendants occupèrent le manoir pendant deux siècles. Leur arrière-petit-fils François de Kerouartz fut président du Parlement de Bretagne. Un nouveau château est construit en 1871 par Albert de Kerouartz et la fille de ce dernier, Mère Marie de Kerouartz donna le château

paul-Guimillau dans le nord-finistère, où l'on forme la majorité du clergé haïtien. En janvier 1933 Guillaume Poupon y a des fonctions d'infirmier et de fleuriste : « Au soin des chrysanthèmes et des bégonias, il joint celui des malades », ironise-t-on dans le bulletin de Pont-Croix.

Dans un courrier adressé au séminaire de Pont-Croix en fin d'année 1936, il raconte ses débuts dans sa nouvelle paroisse du Petit-Goâve près de Port-au-Prince : « Le lendemain de mon arrivée le 1er vendredi du mois de Novembre, mon curé et moi avons distribué deux grands ciboires bien pleins d'hosties » ; « La population du Petit Goâve est, on peut dire, entièrement noire ou de race noire » ; « La route se fait à cheval, par des chemins encore plus fantaisistes que nos chemins bretons ».

Dix ans plus tard, en 1946, un autre missionnaire d'Ergué-Gabéric ira rejoindre Laouig Poupon à Haïti par le biais du séminaire de St-Jacques : Pierre Le Men, né en 1921.

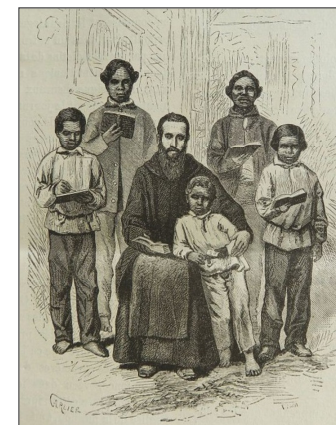
En 1953 Guillaume Poupon est en congé en Bretagne et le bulletin de Pont-Croix rend compte de ses dernières activités à Haïti. Ces dernières années il a fait le pari de recréer une paroisse dans un coin reculé dans la montagne sur le territoire communal du Petit Goâve, au secteur des Palmes : « Le résultat matériel de cinq années d'efforts : une église, 3 chapelles de secours (non terminées), un presbytère,

aux Missionnaires d'Haïti dont le séminaire se trouvait antérieurement à Pontchâteau depuis 1872.



une école de filles, l'ancien presbytère transformé en école de garçons, un dispensaire. »

Le souvenir de Laouig Poupon à Haïti est toujours vivace. Aux Palmes l'école a été baptisée « Institution Guillaume Poupon » car « fondée par le père Poupon, père de la communauté des pères de Saint-Jacques ». À Ergué-Gabéric, les anciens se souviennent aussi de ses visites lors de ses retours d'Haïti : « Un homme plutôt petit et rondouillard », « Une douzaine de frères et sœurs, dont son frère Charles qui travaillait à l'usine Bolloré. On lui faisait parvenir à Haïti des médicaments inutilisés. » (témoignages de René Le Reste et d'Henri Le Gars).



JUILLET 2018

Articles :

« TORCHET
HeNomination
du mission-
naire Guil-
laume Poupon
à Haïti,
Progrès et
Bull. Pont-
Croix 1936-
37 »

« Guillaume
Poupon
(° 1912),
missionnaire
à Haïti »

Espaces
Gazettes &
Notables

Billet du
14.07.2018